

Évry-Courcouronnes, le 10 janvier 2022

Objet : Fermeture des écoles par arrêté du Maire

Madame, Monsieur,

En ce début d'année 2022, je vous adresse à vous ainsi qu'à vos proches, mes vœux sincères de bonne année 2022. En insistant sur la bonne santé, je forme le vœu qu'elle permette à chacun d'exprimer ses talents et ses atouts.

Vous le savez, la situation sanitaire nous plonge collectivement dans une forme d'incertitude. Elle a conduit le gouvernement à édicter de nouvelles mesures visant à faire face à la circulation de la COVID-19. Il en va ainsi du recours au télétravail rendu obligatoire pour tous les salariés quand cela est possible, de l'annulation de toutes les cérémonies de vœux de janvier et de la limitation des réunions en présentiel.

Pour nos écoles, nos crèches, en accueils de loisirs et services périscolaires, cela se traduit par l'application d'un protocole sanitaire désormais à son niveau 3, le plus élevé et le plus contraignant, dont j'ai publiquement dénoncé non seulement l'absence d'efficacité mais aussi l'inadéquation avec les réalités quotidiennement vécues par les familles et les équipes éducatives.

Comme les enseignants et les directions d'écoles, nos ATSEM, nos personnels de cantine et nos équipes d'animation sont en première ligne et mettent tout en œuvre - dans la complexité - pour garantir l'accès au service public d'éducation.

Au-delà de la désorganisation induite par un protocole, qui même assoupli, reste inefficace et chronophage pour toutes et tous, l'évolution du contexte sanitaire et l'augmentation des contaminations n'épargnent pas ces personnels engagés et ajoutent donc de l'incertitude dans nos organisations.

À ce stade, il m'apparaît important de rappeler le rôle essentiel de chacune et chacun pour aider à limiter les contaminations. Et d'appeler à la solidarité des acteurs de terrain, en invitant ceux qui le peuvent en télétravail ou non à garder leur(s) enfant(s) à leur domicile. Notamment le midi au moment de la cantine où la promiscuité entre élèves est propice à la propagation du virus.

Je vous informe par ailleurs, qu'un appel national à la grève des personnels de l'éducation nationale est prévu ce jeudi 13 janvier. Conscient des désagréments que cela occasionnera dans l'organisation des familles, et considérant l'impossibilité de garantir un service minimum d'accueil à toutes les familles, **je vous informe de ma décision de procéder par arrêté du Maire à la fermeture des écoles ce jeudi 13 janvier 2022.**

En application, aucune école publique ne sera ouverte sur le territoire d'Évry-Courcouronnes, et aucun service périscolaire (matin, midi et soir) ne sera assuré.

En revanche, deux Pôles pour l'accueil des enfants de personnels soignants uniquement seront ouverts de 8h à 17h. Pour le secteur Courcouronnes au Pôle enfance Bois de Mon Cœur et pour le secteur Évry au sein du groupe scolaire Aimé Césaire.

Nous faisons ce choix fort, en conscience, pour vous permettre dans la mesure du possible, soit 48h à l'avance, de vous organiser, car nous savons bien comment les aléas de dernière minute impactent encore davantage votre vie professionnelle, personnelle et familiale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.



Maire d'Évry-Courcouronnes
Président délégué
de l'Agglomération Grand Paris Sud